

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 17/02/2021  
Date d'affichage : 17/02/2021

L'AN DEUX MIL VINGT et UN le VINGT TROIS FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Mme Elisabeth CHARLERY

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance en félicitant Monsieur Fabrice DUREL pour la naissance de sa fille Margaux, mais aussi pour le courage et sa réactivité d'avoir accompagné sa femme pour l'accouchement à la ferme familiale « au Gonnard ». Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 17 décembre 2020.

**1) Acquisition d'une parcelle d'une surface totale de 589 m<sup>2</sup> issue de la division parcellaire de la parcelle WA7 appartenant à la SCI RIAUX-MENUT et de la parcelle WA 6 appartenant aux consorts MENUT**

Monsieur le Maire indique que la parcelle issue de la division de la parcelle WA7 appartenant à la SCI RIAUX MENUT d'une surface de 507 m<sup>2</sup> et de la parcelle WA6 aux consorts MENUT d'une surface de 82m<sup>2</sup> pour une surface totale de 589 m<sup>2</sup> située Route de Pontcharra est en vente. Une servitude de passage sera créée. Il convient d'acquérir cette parcelle afin de créer un parking de 12 places.

Après négociation avec les vendeurs le prix d'acquisition pour la commune est de 40 000 €.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette parcelle au prix de 40 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Julie LAUTREY de Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**2) Participation financière de la SEMCODA pour la régularisation des clauses particulières Consorts CHAVEROT**

Monsieur Le Maire rappelle l'historique de la parcelle AB361 acquise en 1999. En effet dans l'acte notarié en date du 4 février 1999 comporté une clause particulière « Il est précisé que la parcelle cadastrée section AB 361 ne pourra être utilisée en vue de l'édification d'un immeuble collectif, mais seulement pour la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation »

La signature de l'acte notarié de vente de la cession de la parcelle AB 361 à la SEMCODA a eu lieu le 20 janvier 2020.

Il convient de faire enlever par acte notarié la clause particulière de l'acte de 1999, cette clause de retrait ayant été approuvée par délibération N°24/2020 en date du 22 septembre 2020. Le Conseil Municipal avait donné son accord pour verser une indemnité à Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET d'un montant de 9 000 € et à Monsieur Igor CHAVEROT d'un montant de 21 000 €.

Monsieur le Maire a consulté la société SEMCODA afin qu'elle participe au versement d'une partie de cette indemnité. Un accord verbal avait été pris avec Monsieur BRUN Directeur financier de la SEMCODA pour prendre en charge la moitié de cette somme.

Il convient aujourd'hui de finaliser cette régularisation des clauses particulières en effet la SEMCODA a donné son accord écrit en date du 3 février 2021. Après moultes discussions, le Président de la SEMCODA, Monsieur PERRET a décidé de ne prendre en charge que le tiers de cette dépense, soit 10 000 € car l'équilibre de cette opération de construction pour la SEMCODA a été négatif, les frais afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de donner son accord pour verser des indemnités de régularisation dès que la signature de l'acte notarié indiquant la levée des clauses particulières sera effective à Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET ainsi qu'à Monsieur Igor CHAVEROT, ainsi que l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise qu'il sera établi par notre notaire Maitre Julie LAUTREY, notaire à Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### 3) Cession gratuite de la parcelle AB 762 par la SEMCODA à la COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'impasse des jardins, la parcelle AB 762 d'une surface de 472 m<sup>2</sup> représente de la voirie.

En effet, des travaux de création de voirie ont été réalisés dans le cadre de la construction de trois villas. Il convient de faire une régularisation foncière pour cette parcelle appartenant actuellement à la SEMCODA. Il est précisé que cette cession, au profit de la Commune, sera réalisée à titre gratuit.

Une procédure de classement de cette voirie dans le domaine public sera faite prochainement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la cession gratuite par la SEMCODA à la Commune ainsi que l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY, notaire à Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### 4) Demande de subvention à la Région « Bonus Relance 2020-2021 »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présentation des dossiers de subvention intitulé « Bonus relance 2020-2021 ». Cette aide s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

Les dates clefs concernant cette subvention sont : 31 mars 2021 date limite de dépôt des dossiers, le 30 juin 2021 : date limite de démarrage des travaux. Le taux d'intervention régionale est de 50% maximum de la dépense

Plancher des dépenses subventionnables : 3 000 € HT

Plafond de dépenses subventionnables : 200 000 € HT

Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demande de subvention ci-dessous :

Coût du projet BIBLIOTHEQUE		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	20 000.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 %	10 000.00
		Communauté D'agglomération de l'Ouest Rhodanien	15 %	3 000.00
		Autofinancement de la commune	35 %	7 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>20 000.00</b>

Coût du projet SECURISATION ENTREES DU VILLAGE		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 %	50 000.00
		DEPARTEMENT	10 %	10 000.00
		Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	10 %	10 000.00
		Autofinancement de la commune	30 %	30 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 000.00</b>

Coût du projet LOCAL DU TRAM		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 %	25 000.00
		Communauté D'agglomération de l'Ouest Rhodanien	10 %	10 000.00
		DSIL	40 %	40 000.00
		Autofinancement de la commune	25 %	25 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 000.00</b>

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## TOUR DE TABLE :

Monsieur le Maire :

Informe de la réunion du 19 février 2021 en présence des adjoints et de Madame Nathalie CINQUIN architecte en charge de l'avant-projet de la construction de la micro-crèche. Le choix de l'architecte sera pris lors de la prochaine réunion du 12 mars 2021 en Mairie à 9 H00. L'avant-projet consistait à l'implantation du bâtiment ainsi que pour le parking.

Concernant la réunion de cet après-midi avec les services de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour la future zone artisanale, il convient de faire une modification simplifiée du PLU pour mettre cette zone en Ui afin d'ouvrir la zone artisanale. Lors du prochain conseil Municipal nous prendrons la délibération correspondante.

Lecture du tableau prévisionnel des travaux d'investissements à la demande de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien concernant la réalisation des futurs travaux d'investissements pendant la durée du mandat 2020-2026 (CRTE), nous devons indiquer le montant des travaux prévisionnels, ainsi que le pourcentage de demande de subventions aux différentes institutions.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jérôme DURAND de quitter la séance. Monsieur le Maire indique avoir reçu les propriétaires jouxtant la parcelle AB 163 « ancienne parcelle CHIRAT » qui ne souhaitent pas acheter cette parcelle. J'ai demandé à Monsieur Jérôme DURAND s'il serait intéressé, mais celui-ci ne souhaite pas acquérir toute la parcelle. J'ai reçu Monsieur FERREIRA qui achète la parcelle jouxtant le bas de la parcelle AB163 il serait intéressé, mais ne souhaite pas tout acheter. J'ai trouvé un accord avec Monsieur Jérôme DURAND et Monsieur FERREIRA, une division parcellaire sera effectuée afin que M. DURAND puisse acquérir une surface de 198 m<sup>2</sup> au prix de 5 940 € et M.FERREIRA pour une surface de 412 m<sup>2</sup> au prix de 12 360 € soit le prix au m<sup>2</sup> de 30 €. Après débat Monsieur le Maire demande l'accord afin de réaliser cette transaction qui est « **pour 9 qui est contre 2 qui s'abstient 3** ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jérôme DURAND de revenir en séance.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 16 mars 2021 à 20h00 à la salle d'animation « vote du Budget ».

Madame Christelle LAFFAY :

Je tenais à préciser qu'une naissance n'avait pas eu lieu depuis 1960 sur la Commune.

Les élections Départementales et Régionales sont les dimanches 13 et 20 juin 2021, du fait de vos fonctions d'élus vous devez être présent.

Présentation des nouveaux programmes d'investissements : micro-crèche, modification simplifiée du PLU, différentes créations de parking, travaux de voirie, réhabilitation du local du TRAM, création d'une voie douce et travaux de sécurisations aux entrées du Village.

Monsieur le Maire indique que nous ne sommes pas concernés par le débat d'Orientation Budgétaire étant une commune de – 3 500 habitants.

Concernant la distribution du Bulletin Municipal je vous remercie pour votre participation.

Lecture de l'Etat Civil depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur Daniel CHAUD :

Les travaux de voirie 2020 sont terminés nous sommes dans l'attente des différentes factures.

Concernant les travaux de voirie 2021 une réunion avec la commission voirie aura lieu début Mars ou après le 16 mars.

Le service voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien nous ont proposé de réaliser les travaux de voirie communautaire « à la Charrière et à Grévilly » seul une portion de voirie sera réalisée pour les deux.

Une réunion aura lieu le samedi 13 mars 2021 à 10 h avant le pont SNCF pour le projet de la voie douce.

Le cheminement piétonnier au parking de la Tuillière a été réalisé par les agents communaux que je félicite pour la réalisation.

Il faudra installer une signalétique pour indiquer ce cheminement. Il serait aussi important de prévoir l'installation d'une main courante, un morceau de ce cheminement est pentu à rediscuter lors d'une réunion avec la commission voirie.

Création d'un nouveau parking communal de 5 places située au « Plat du Mont » devant la maison de Monsieur TONCHIA.

Création d'un parking temporaire de 8 places sur le terrain dit « Pouget ».

Des devis ont été demandés pour les futurs parkings CHIRAT et MENUT ainsi que pour la sécurisation des entrées du village.

Réunion de la commission du Fleurissement le samedi 27 février 2021 en Mairie. Cette année nous repensons le fleurissement.

Nous rencontrons un problème dans le nouveau cimetière, sur une case du columbarium des coulures blanchâtres apparaissent suite aux travaux de réalisation des nouvelles cases. Je demande à un agent de faire le nécessaire afin pallier à ce désagrément.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Les classes découvertes ont été annulées à cause de la crise sanitaire.

Le 2<sup>ème</sup> Conseil d'école le 9 mars 2021 à 18h00 en comité restreint.

Madame Liliane DURET est la nouvelle cantinière depuis le 22 février 2021.

Concernant la réunion avec l'association de la cantine pour la création d'un centre aéré si la gestion dépend de la Commune, les membres de l'association proposent que la cantinière puisse faire les repas. Je vais prendre contact avec les membres de l'association du centre aéré d'Affoux afin d'échanger sur la gestion de leur centre aéré.

Il est demandé un traçage au sol dans la cour de récréation de la nouvelle école pour la séparation des élèves lors du repas de midi, nouvelles préconisations suite à la crise sanitaire.

Il a été distribué 166 invitations pour retirer les bons de repas pour les personnes âgées de 70 et plus. Seulement 30 personnes à ce jour sont venues retirer leur bon, 7 bons repas ont été apportés chez les personnes ne pouvant les retirer.

Pour la prochaine réunion du 12 mars 2021 avec l'architecte pour la micro-crèche est-ce que les membres de la commission peuvent être présents ? Monsieur le Maire indique que toutes personnes souhaitant être présent à cette réunion sont les bienvenues.

Monsieur Michel GIRERD :

Les différents devis pour la rénovation de la Bibliothèque ont été reçus les travaux commenceront avant la fin juin.

Tous les devis pour la réhabilitation du local du TRAM non pas été reçus. Nous avons demandé qu'une étude soit faite pour la toiture afin que l'on puisse mettre des tuiles et non des bacs aciers, il s'avère que l'ossature ne peut recevoir autant de poids. Nous allons donc opter pour les bacs aciers ou par des plaques de couleurs dans le ton des couleurs des tuiles déjà sur les bâtiments jouxtant ce local, en attente du devis de la société CARRASCO. Le budget prévisionnel est de 120 000 €.

Nous avons rencontré avec Monsieur le Maire les responsables de l'OPAC concernant les futurs travaux de peinture à réaliser au Presbytère nous devons participer aux frais des travaux étant copropriétaire, les factures dues par la commune seront en fonction des tantièmes communaux de la copropriété. Il y a eu des travaux de réfection à la boulangerie suite à des infiltrations d'eau.

Nous allons acheter une machine pour nettoyer les rues de Saint-Forgeux ET de ramasser les déjections canines, pour être efficace et rapide. Pouvons-nous faire un rappel dans le trait-unions aux propriétaires de chiens qu'ils doivent ramasser les déjections de leur animal.

Je tiens à remercier les agents communaux du service technique pour les différents travaux qui ont été fait sur la commune, barrières, fossés ...

Monsieur Julien BOLVY :

Je tenais à préciser que pour la modification simplifiée du PLU il convient de faire modifier la zone, pour la zone artisanale, pour la zone d'Orientation d'Aménagement et de programmation (construction de la micro-crèche et pour le cheminement piétonnier). Lecture des différents permis de construire et des déclarations préalables déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

Madame Stéphanie MAGAT :

Indique qu'une voiture stationne depuis un certain temps sur le parking situé rue du Moulin.  
Monsieur le Maire indique que les gendarmes sont intervenus auprès du propriétaire du véhicule.

Monsieur Fabrice DUREL :

Indique que les GPS n'ont pas été informés de la dénomination de certaines rues de la Commune. Monsieur le Maire indique que l'information a été donnée à tous les organismes publics en 2015, mais que les programmes des GPS ne sont pas forcément mis à jour par leur utilisateur.

Monsieur Jérôme DURAND :

Informe que la réunion avec l'architecte pour la futur micro-crèche c'est bien passée et que le projet proposé est conforme à son attente.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Demande s'il est possible d'être présent pour la réunion du 12 mars 2021 avec l'architecte. Monsieur le Maire indique que toutes personnes souhaitant être présent à cette réunion sont les bienvenues.

Madame Catherine MAINAND :

Informe de la création de la page facebook de la commune afin que celle-ci soit attractive merci de me faire passer des photos et des informations sur la commune.

Monsieur le Maire :

Lecture du courrier de Monsieur Eugène CHARLERY concernant les ordures ménagères sur le site de la Tuillière. Que faire, quelles solutions ? Installer des caméras de vidéo protection, changer de site toutes ces questions se sont posés lors du choix de ce site. Mais face à de l'incivilité des concitoyens nous n'avons pas de moyen qui soit fiable afin d'arrêter ces incivilités.

Lecture de la lettre de Madame et Monsieur MAYET nous faisant part de leur satisfaction concernant les différentes décorations pour les fêtes de fin d'année et notamment pour le circuit des sapins des associations.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00  
-----